

ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Dépositaire.....	3
Teneur de compte conservateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	14
Changement(s) à venir.....	14
Autres informations.....	14
Rapport d'activité.....	15
Informations réglementaires.....	21
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	26
Comptes annuels.....	31
Bilan actif.....	31
Bilan passif.....	33
Compte de résultat.....	34
Annexes aux comptes annuels.....	36
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	56
Rapport annuel de l'OPC maître.....	79

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

DEPOSITAIRE

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

TENEUR DE COMPTE CONSERVATEUR

Pour la part S :

Le teneur de compte conservateur (ci-après le « Teneur de compte conservateur ») est **Amundi ESR**.

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris (France)

Il est responsable de la tenue de compte conservation des parts S du FCPE détenues par le porteur de parts.

Il reçoit les instructions de souscription et de rachat des parts S, procède à leur traitement et initie les versements ou les règlements correspondants.

Le Teneur de compte conservateur effectue la tenue de compte émetteur du FCPE.

Pour les parts A1, A2, E1 et E2 :

Le teneur de compte conservateur (ci-après le « Teneur de compte conservateur ») est **Natixis Interépargne**.

Siège social : 59, avenue Pierre-Mendès France – 75013 Paris (France)

Il est responsable de la tenue de compte conservation des parts A1, A2, E1 et E2 du FCPE détenues par le porteur de parts.

Il reçoit les instructions de souscription et de rachat des parts A1, A2, E1 et E2, procède à leur traitement et initie les versements ou les règlements correspondants.

Le Teneur de compte conservateur effectue la tenue de compte émetteur du FCPE.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet KPMG

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex (France)

Représenté par Madame Séverine Ernest

Le FCPE est un fonds nourricier. Le commissaire aux comptes a conclu une convention d'échange d'information avec le commissaire aux comptes de l'OPCVM Maître.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative de la société de gestion :

- **Ofi Invest Asset Management**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 384 940 342.

Ci-après dénommée la « Société de gestion »,

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :

- de divers accords de participation ;
- de divers plans d'épargne entreprise, plans d'épargne de groupe, plans d'épargne pour la retraite collectifs d'entreprise, plans d'épargne pour la retraite collective de groupe, plans d'épargne inter-entreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs inter-entreprises ;

Dans le cadre des dispositions de la partie III du Livre III du Code du travail.

L'ensemble des sociétés adhérentes est ci-après dénommé l'« Entreprise ».

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés (et anciens salariés, le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail et conformément aux dispositions de l'article 11 du présent règlement du FCPE.

Dénomination

Le FCPE a pour dénomination : ES Ofi Invest ISR Croissance Responsable.

Objet

Le FCPE a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. A cette fin, le FCPE ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan d'épargne groupe, plan d'épargne pour la retraite collective d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif groupe, plan d'épargne inter-entreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif inter-entreprises y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L.3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Objectif de gestion

Le FCPE est un nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Responsable - part I. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : « de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance au moyen d'une gestion discrétionnaire dans la sélection de titres dont les activités sont liées à des thématiques de développement durable telles que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète ou encore l'amélioration des conditions de vie des individus. ».

Sa performance pourra être inférieure à celle de l'OPCVM Maître du fait de ses frais de gestion financière propres.

Indicateur de référence

Le type de gestion du FCPE nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM maître.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM Maître ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance de l'OPCVM Maître pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 60% Bloomberg Euro Aggregate, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg (coupons réinvestis) ;
- 40% MSCI Europe Ex UK : cet indice est un indice action composé des actions des marchés des grandes et moyennes capitalisations des pays développés d'Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni.

L'OPCVM Maître est géré activement. La composition de l'OPCVM Maître peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence de l'OPCVM Maître est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCPE.

Stratégie d'investissement

Le FCPE, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts I de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Responsable. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« Stratégies utilisées :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des titres.

Le portefeuille sera exposé entre 40 et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20 et 60% aux marchés actions.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -1 et +8.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market Index (BKXF), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : tonnes de CO₂ par million d'euros de Chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI 11) : absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Pour la poche obligataire :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

En cas de dégradation de la note ESG d'un titre entraînant son passage du statut investissable à non-investissable, les opérations de cessions devront être initiées si ce statut est confirmé à l'occasion de la revue trimestrielle suivante (la Politique d'investissement responsable disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management précise le dispositif de notation ESG).

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une performance attractive à moyen terme.

Plus spécifiquement, l'articulation dans la sélection des titres se fait en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

L'approche fondamentale de la gestion repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance, de la qualité de son management et de sa communication financière. La sélection de titres au sein du Fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui sélectionne des sociétés « leader » sur les niches et à fort potentiel de croissance.

Poche « taux » :

Les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra être investi entre 30% et 50% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de toutes les zones géographiques, y compris les émergents à hauteur de 10% de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 50% et 70% de l'actif net, dans des titres de créance et à des instruments du marché monétaire. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 60% de l'actif net.

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations high yield
- obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- obligations callables
- obligations puttables
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la Société de Gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la Société de Gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la Société de Gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la Société de Gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et devises ;
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le Dépositaire. ».

Profil de risque

Le profil de risque du FCPE est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Responsable, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la Société de Gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site : www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. ».

Durée de placement recommandée

5 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage légale des avoirs.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

16/05/2025 - ESMA fund naming :

- Le Fonds Maître Ofi Invest ISR Croissance Durable a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest ISR Croissance Responsable ;
- Le Fonds Nourricier ES Ofi Invest ISR Croissance Durable a changé de dénomination au profit d'ES Ofi Invest ISR Croissance Responsable ;
- Ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

01/09/2025 :

- Ajout de précision concernant les prestataires de recherche ;
- Ajout de précisions concernant la dégradation de la note ESG d'un titre entraînant son passage du statut investissable à non-investissable, les opérations de cessions devront être initiées si ce statut est confirmé à l'occasion de la revue trimestrielle suivante. La Politique d'investissement responsable disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management précise le dispositif de notation ESG ;
- Evolution des précisions concernant les TCN et contrats financiers dans la partie « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs ».

CHANGEMENT(S) A VENIR

01/01/2026 :

Ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du Label ISR : le Fonds s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Pour rappel, le FCPE ES Ofi Invest ISR Croissance Responsable est nourricier du Fonds Maître Ofi Invest ISR Croissance Responsable.

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Premier trimestre 2025 : le début d'année est marqué par un scénario d'atterrissage en douceur des économies mondiales, favorable aux actions et aux obligations. La pondération en actions est maintenue autour de 3 % sur une bonne partie de l'année, avec une diversification vers les mid caps allemandes, soutenues par le plan fiscal et des espoirs géopolitiques. Des protections sont conservées face aux risques (positionnement long des investisseurs, tensions commerciales). La duration est renforcée via le Bobl. Sur le crédit, réduction du haut rendement après resserrement des spreads.

Deuxième trimestre 2025 : le trimestre est dominé par l'épisode « Liberation Day » et la volatilité liée aux annonces tarifaires, finalement atténuées. Les protections précédentes amortissent le choc. Nous nous positionnons pour un rebond via des options d'achat, tout en coupant, en partie, les positions longues sur les actions Euro et en conservant les mid caps allemandes. La duration est réduite en mai, sous l'effet du risque inflationniste. Sur le crédit, renforcement progressif du haut rendement.

Troisième trimestre 2025 : passée l'incertitude tarifaire, la demande pour les actifs risqués redevient forte malgré des signaux faibles sur l'emploi US. Nous maintenons un biais long actions et conservons la diversification sur les mid caps allemandes. Réduction progressive des mid caps européennes après leur bon parcours. La duration reste basse par prudence face aux tensions budgétaires et à l'inflation. Réduction du haut rendement également.

Quatrième trimestre 2025 : l'année se termine dans un contexte d'incertitudes sur l'emploi US et de craintes de bulle IA. Nous allongeons la duration à titre défensif via le Bund.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Poche « actions » :

La construction et la gestion de la poche actions intègrent des notions de développement et de croissance durables, qui visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le Fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres du Stoxx Europe ex UK Total Market Index soit un gisement d'environ 1 700 valeurs. Son indice de référence est le MSCI Europe ex UK dividendes nets réinvestis.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le compartiment actions satisfait au nouveau cahier des charges du label ISR gouvernemental. Ce nouveau cahier des charges implique des exclusions sectorielles, une sélectivité accrue en renforçant l'exclusion de l'univers d'investissement initial des entreprises ayant les notes ESG les plus faibles (qui passe de 20% à 30%) et la prise en compte progressive des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris dans les modèles d'évaluation (simplement une obligation de moyen).

A la suite de l'évolution du label ISR et à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market Index (BKXF), le nouvel univers d'investissement ISR, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées (en capitalisation boursière).

En mai, la poche actions s'est mis en conformité avec la réglementation des fonds sur la dénomination des fonds, qui requiert des exclusions additionnelles Paris Aligned Benchmark.

Les opérations de bourse réalisées au cours de l'année ont répondu à la conjugaison des évolutions trimestrielles des évaluations ESG réalisées par l'équipe interne, des réallocations entre classes d'actifs et des choix de gestion opérés dans l'environnement de maîtrise des risques défini par le process.

Principales contributions à la performance de la poche actions sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
ASML	Novo Nordisk
BBVA	Puma
Société Générale	Pandora

La poche actions réalise une sous-performance sur l'exercice reflétant un mauvais stock picking au sein des Produits de Consommation avec les baisses de Puma, Pandora et SEB, et de la santé avec celles de Novo Nordisk, d'Alcon et de Siemens Healthineers, et l'absence de valeurs du secteur de la défense.

Poche « taux et crédit » :

Nouvelle année de performance positive (+3,03%) pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 (+7,91%) et 2024 (+4,67%), faisant suite à une année 2022 historiquement négative (-13,94%). Cette performance a été portée par un portage supérieur à 3 % et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 pbs sur le 10 ans allemand à 2,85% et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12%), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pb sur la partie courte à 3,47% et -40 pb sur la partie longue à 4,17%.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une Réserve fédérale américaine (Fed) finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (3 baisses de 0,25% contre un peu plus d'une attendue) et une Banque centrale européenne (BCE) plus restrictive qu'attendu (4 baisses de 0,25% contre un peu plus de 5 anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la Fed a repris ses baisses suite à la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

En zone euro, la BCE a réalisé ses 4 baisses de taux au 1er semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipé, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »).

À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9 % des encours sur le segment IG), la bonne qualité de crédit des émetteurs et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables. Les primes se sont ainsi comprimées de 23 pb contre ASW (à +66 pb) et de 25 pb contre la dette d'État (à 77 pb), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (IA) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la Fed au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables, réalisant un montant record de 900 Mds € (Investment Grade et High Yield), soit +21% par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre).

La baisse des primes et le portage ont permis de compenser la hausse des taux, avec une performance positive de +3,03%, équivalente au portage initial (+3,17%).

Le rendement s'établit désormais à 3,20%, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds Maître a été de 6,08% pour la part I contre 8,32% pour son indice composite : 60% Bloomberg Euro Aggregate + 40% MSCI Europe Ex UK.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART I	FR0010753095	31/12/2024	31/12/2025	6,08%	8,32%	3 013,48 €	3 196,79 €

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du FCPE Nourricier a été de 4,47% pour la part A1, de 5,68% pour la part E1 et de 5,79% pour la part S.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART A1	012326	31/12/2024	31/12/2025	4,47%	8,32%	105,908 €	110,647 €
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART A2	012327	aucun porteur au 31/12/2025					
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART E1	012328	31/12/2024	31/12/2025	5,68%	8,32%	996,29 €	1 052,90 €
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART E2	012329	aucun porteur au 31/12/2025					
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART S	FR0014005B95	31/12/2024	31/12/2025	5,79%	8,32%	12,1612 €	12,8653 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

Fonds Maître Ofi Invest ISR Croissance Responsable :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	FR001400KP23	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	23 121 950,83	23 450 068,62
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	LU2533812991	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF	4 568 203,09	3 183 424,17
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	IE00BHZRR253	FRANKLIN ICAV FRANKLIN SUSTAINABLE EURO GREEN BOND UCITS ETF	1 967 109,97	2 347 239,16
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	623 065,72	1 269 221,45
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	ACTIONS	FR0011675362	NEOEN SPA		872 155,82
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	ACTIONS	BE0003565737	KBC GROUPE	4 220,96	781 222,64
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OBLIGATIONS	FR0014003067	REGION OF ILE DE FRANCE 0% 20/04/2028		755 768,00
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	ACTIONS	ES0140609019	CAIXABANK		715 062,47
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	FR0010596783	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD PART C		681 601,25
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	ACTIONS	FR0000044448	NEXANS SA	8 096,00	639 539,05

Fonds Nourricier ES Ofi Invest ISR Croissance Responsable :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	FR0010753095	OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART I	1 356 709,60	2 641 611,70

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La Société de Gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCPE ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM Maître sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, le FCPE ES Ofi Invest ISR Croissance Responsable n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du FCPE n'est pas investi sur des actifs considérés comme illiquides.

La Société de Gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du Fonds se situe en date du 31/12/2025 au niveau [3] de l'indicateur synthétique.

Le profil de risque du FCPE est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Responsable, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la Société de Gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site : www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. ».

Levier du FCPE au 31/12/2025 :

Ci-dessous les leviers du FCPE calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [97,61%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fonds Commun de Placement d'Entreprise
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 30/04/2026 11:24:10

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	4 076 252,50	5 102 960,74
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 076 252,50	5 102 960,74
OPCVM	4 076 252,50	5 102 960,74
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	4 076 252,50	5 102 960,74
Créances et comptes d'ajustement actifs	12 038,98	17 076,98
Comptes financiers	89 079,72	83 560,22
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	101 118,70	100 637,20
Total Actif I+II	4 177 371,20	5 203 597,94

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	3 983 208,78	4 951 192,57
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	192 720,07	250 990,12
Capitaux propres	4 175 928,85	5 202 182,69
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	4 175 928,85	5 202 182,69
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 442,35	1 415,25
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	1 442,35	1 415,25
Total Passifs : I+II+III+IV	4 177 371,20	5 203 597,94

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	2 213,21	2 158,15
Sous-total Produits sur opérations financières	2 213,21	2 158,15
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-10,70	-0,57
Sous-total Charges sur opérations financières	-10,70	-0,57
Total Revenus financiers nets (A)	2 202,51	2 157,58
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-40 047,65	-33 671,02
Frais de gestion de la société de gestion	-40 047,65	-33 671,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-40 047,65	-33 671,02
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-37 845,14	-31 513,44
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-3 560,44	-3 548,59
Sous-total Revenus nets I = C+D	-41 405,58	-35 062,03

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	138 362,83	4 885,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-886,20	-1 197,00
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	137 476,63	3 688,35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	20 772,73	-114,28
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	158 249,36	3 574,07
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	119 831,03	254 887,14
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	119 831,03	254 887,14
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-43 954,74	27 590,94
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	75 876,29	282 478,08
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	192 720,07	250 990,12

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE, qui est un fonds nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Responsable, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts I de l'OPCVM Maître. Le reste du portefeuille sera investi en liquidités dans la limite de 10% de l'actif net. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance au moyen d'une gestion discrétionnaire dans la sélection de titres dont les activités sont liées à des thématiques de développement durable telles que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète ou encore l'amélioration des conditions de vie des individus. »

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM Maître du fait de la détention de liquidités et de ses frais de gestion financiers propres.

Par ailleurs, la stratégie de gestion du FCPE sera identique à celle de l'OPCVM Maître, à savoir :

« Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds Maître (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions du Fonds Maître : La gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market BKXF Index (TMI) (BKXF), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental (PAI 3) et un indicateur social (PAI 11)), par rapport à son univers ISR.

Pour la poche obligataire du Fonds Maître : La gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental (PAI 2) et un indicateur social (PAI17)), par rapport à son univers ISR.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe ESG. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, les politiques de sécurité de l'information ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du FCP sont celles auxquelles fait face Ofi Invest Asset Management dans l'élaboration de son modèle de notation ESG (problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises, problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter).».

La stratégie de gestion de l'OPCVM Maître est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs. Au sein du portefeuille, l'OPCVM Maître « sera exposé entre 40% et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20% et 60% de l'actif net aux marchés actions. L'OPCVM Maître pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » de l'OPCVM Maître est comprise entre -1 et 8.

L'OPCVM Maître sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Il est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture pour porter l'exposition de l'OPCVM Maître au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM Maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau d'exposition consolidé de l'OPCVM Maître, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net). ».

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCPE ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement

Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	4 175 928,85	5 202 182,69	4 345 955,03	3 445 577,51	3 079 013,41
Nombre de titres					
Catégorie de parts A1	26 756,5371	22 538,6095	18 718,5120	14 159,5287	7 340,6712
Catégorie de parts E1	576,7431	542,9376	478,5790	471,0604	490,8893
Catégorie de parts S	47 268,2569	187 006,2642	173 379,9116	158 094,9222	130 728,7514
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A1 en EUR	110,647	105,908	101,467	95,186	117,314
Catégorie de parts E1 en EUR	1 052,90	996,29	943,53	875,03	1 066,19
Catégorie de parts S en EUR	12,8653	12,1612	11,507	10,6618	12,9616
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A1 en EUR	2,72	-1,33	-1,99	-2,71	-0,16
Catégorie de parts E1 en EUR	37,50	-1,18	-8,12	-14,24	7,03
Catégorie de parts S en EUR	0,47	0,00	-0,08	-0,14	0,09

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Contrairement à son OPCVM Maître, ce Fonds ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons de produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des revenus encaissés.

Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Le fonds calcule les intérêts courus conformément aux règles applicables en matière de négociation de titres.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,40% TTC pour la part A1, pris en charge par le FCPE ;
- 0,20% TTC pour la part E1, pris en charge par le FCPE ;
- Néant pour la part S.

S'ajoute des frais administratifs externes, appliqués sur la base de l'actif net, qui ne peuvent être supérieur à :

- 1,00% TTC pour la part S, pris en charge par le FCPE à hauteur de 0,15% ;
- 0,15% TTC pour les parts A1 et E1, pris en charge par le FCPE.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 0,50% TTC.

En tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0,50% TTC maximum
- frais indirects, calculés sur la base de l'actif net : non significatif

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fond.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables du fonds Maître

Néant

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds ainsi que les plus-values réalisées sont obligatoirement réinvesties.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	5 202 182,69	4 345 955,03
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 248 857,79	1 265 724,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 494 574,15	-636 558,76
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-37 845,14	-31 513,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	137 476,63	3 688,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	119 831,03	254 887,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 175 928,85	5 202 182,69

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A1	
Parts émises	7 319,9377
Parts rachetées	3 102,0101
Catégorie de parts E1	
Parts émises	130,1013
Parts rachetées	96,2958
Catégorie de parts S	
Parts émises	25 446,8830
Parts rachetées	165 184,8903

Commissions

Catégorie de parts A1	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts E1	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts S	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

012326 - ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE A1

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

012328 - ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE E1

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0014005B95 - ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE S

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	89	-	-	-	89
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	89

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	89	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	89	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	89	
<i>Société Générale</i>	89	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0010753095 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE I <i>France</i>	<i>Mixte</i>	<i>EUR</i>	4 076
Total				4 076

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	12 038,98
Total créances	12 038,98
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-258,06
Rachats à payer	-1 184,29
Total dettes	-1 442,35
Total	10 596,63

Frais de gestion

Catégorie de parts A1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,41
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts E1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010753095	OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE I	1 275,108	3 196,79	4 076 252,50

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts A1		
Revenus nets	-39 512,82	-31 817,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-39 512,82	-31 817,02
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-39 512,82	-31 817,02
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-39 512,82	-31 817,02
Total	-39 512,82	-31 817,02
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts E1		
Revenus nets	-1 238,55	-1 013,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 238,55	-1 013,36
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 238,55	-1 013,36
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 238,55	-1 013,36
Total	-1 238,55	-1 013,36
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts S		
Revenus nets	-654,21	-2 231,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-654,21	-2 231,65
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-654,21	-2 231,65
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-654,21	-2 231,65
Total	-654,21	-2 231,65
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts A1		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	112 497,54	1 635,74
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	112 497,54	1 635,74
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	112 497,54	1 635,74
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	112 497,54	1 635,74
Total	112 497,54	1 635,74
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts E1		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	22 868,69	372,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	22 868,69	372,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	22 868,69	372,24
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	22 868,69	372,24
Total	22 868,69	372,24
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts S		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	22 883,13	1 566,09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	22 883,13	1 566,09
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	22 883,13	1 566,09
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	22 883,13	1 566,09
Total	22 883,13	1 566,09
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				4 076 252,50	97,61
<i>OPCVM</i>				4 076 252,50	97,61
OFI INVEST ISR CR EONIASANCE RESPONSABLE I	Finance/Assurance	EUR	1 275,108	4 076 252,50	97,61
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				4 076 252,50	97,61

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 076 252,50
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-

Synthèse de l'inventaire (suite)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	101 118,70
Autres passifs (-)	-1 442,35
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	4 175 928,85

ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
ES Ofi Invest ISR Croissance Responsable	9695007FOHZQ5CHMEN67

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **38,35%** d'investissements durables :

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

ayant un objectif social.

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds **ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE** (ci-après le « Fonds ») est un fonds nourricier qui peut investir entre 85% et 100% de son actif net en parts du fonds OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE (ci-après le « Fonds Maître »), et des liquidités dans la limite de 10% maximum de son actif net.

Le type de gestion du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Ofi Invest ISR Croissance Responsable (ci-après le « Fonds Maître ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **38,35%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Pour la poche Action :

Le Fonds Maître met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds Maître, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market Index (BKXF), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Pour la poche Obligataire

Le Fonds Maître met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds Maître, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds Maître.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Fonds Maître a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

Pour le Fonds Maître :

- **La part d'investissement durable du Fonds Maître** a investi **38,35%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Pour la poche Action :

- **La note ESG moyenne du Fonds Maître**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, a atteint **6,78** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds Maître**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, était de **6,41** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : **565,75** ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **34,71%**.

Pour la poche obligataire :

- **La note ESG moyenne du Fonds Maître**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, a atteint **6,78** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds Maître**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, était de **6,92** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **246,09**;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **2918.26 euros**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds Maître applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître ont été les suivantes :

- **Le score de durabilité** : le score de durabilité calculé selon l'évaluation d'ISS ESG du portefeuille a atteint **2,56** sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers est de 1,03 sur une échelle de -10 à +10.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **66,97** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **105,50** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **64,33%** par rapport à son univers dont la part est de **50,04%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître ont été les suivantes :

- **Le score de durabilité** : le score de durabilité calculé selon l'évaluation d'ISS ESG du portefeuille avait atteint **2,79** sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers était de **0,93** sur une échelle de -10 à +10.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille a représenté **119,37** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **123,35** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance était de **61,81%** par rapport à son univers dont la part était de **50,60%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître ont été les suivantes :

- **Le score de durabilité** au niveau du portefeuille a atteint les **2,84** sur une échelle de -10 à +10 et le score ESG de son univers était de 1 sur une échelle de -10 à +10 ;

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, un indicateur ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues a été particulièrement suivi. Sa performances respective au 30 décembre 2022 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** a représenté **83,42** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté 142,01 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds Maître s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds Maître détient **38,35%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds Maître soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille poche action	520,40	271,43	N/A
				Portefeuille poche obligataire	313,88	219,68	N/A
				Univers ISR Poche action	1156,46	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	312,81	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	98,75%	N/A
				Portefeuille poche obligataire	97,28%	73,20%	N/A
				Univers ISR Poche action	99,87%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	86,60%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille poche action	210,06	268,86	N/A
				Portefeuille poche obligataire	234,91	114,43	N/A
				Univers ISR Poche action	197,09	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	74,81	N/A	N/A
Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action		100%	98,75%	N/A		
	Portefeuille poche obligataire		97,28%	73,20%	N/A		

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Univers action	ISR	Poche	99,87%	N/A	N/A	
				Univers obligatoire	ISR	Poche	86,60%	N/A	N/A	
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portfeuille action		poche	6614,44	6357,90	N/A	
				Portfeuille obligatoire		poche	4539,21	2071,81	N/A	
				Univers action		ISR Poche	10346,46	N/A	N/A	
				Univers obligatoire		ISR Poche	3284,60	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)		Portfeuille action		poche	100%	98,75%	N/A
					Portfeuille obligatoire		poche	97,28%	73,20%	N/A
					Univers action		ISR Poche	99,87%	N/A	N/A
					Univers obligatoire		ISR Poche	86,60%	N/A	N/A
		Emissions totales de GES	Teq CO2	Portfeuille action		poche	7344,91	6898,21	N/A	
				Portfeuille obligatoire		poche	5088,00	2405,93	N/A	
				Univers action		ISR Poche	11700,02	N/A	N/A	
				Univers obligatoire		ISR Poche	3672,23	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)		Portfeuille action		poche	100%	98,75%	N/A
					Portfeuille obligatoire		poche	97,28%	73,20%	N/A
					Univers action		ISR Poche	99,87%	N/A	N/A
					Univers obligatoire		ISR Poche	86,60%	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portfeuille action		poche	296,36	292,23	N/A	
				Portfeuille obligatoire		poche	208,86	146,45	N/A	
				Univers action		ISR Poche	468,96	N/A	N/A	
				Univers obligatoire		ISR Poche	397,85	N/A	N/A	

Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille obligatoire	poche	51,61%	58,14%	N/A
			Univers action	ISR Poche	53,60%	N/A	N/A
			Univers obligatoire	ISR Poche	54,13%	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	98,30%	96,62%	N/A
			Portefeuille obligatoire	poche	92,05%	81,09%	N/A
			Univers action	ISR Poche	98,25%	N/A	N/A
			Univers obligatoire	ISR Poche	81,97%	N/A	N/A
		Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille action	poche	22,42%	18,94%	N/A
			Portefeuille obligatoire	poche	17,65%	15,82%	N/A
			Univers action	ISR Poche	18,80%	N/A	N/A
			Univers obligatoire	ISR Poche	22,95%	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	45,82%	21,95%	N/A
			Portefeuille obligatoire	poche	37,61%	17,36%	N/A
			Univers action	ISR Poche	39,11%	N/A	N/A
			Univers obligatoire	ISR Poche	X%	N/A	N/A
		[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille action	poche	0,25
Portefeuille obligatoire	poche				0,24	0,31	N/A
Univers action	ISR Poche				0,33	N/A	N/A
Univers obligatoire	ISR Poche				0,35	N/A	N/A
Taux de couverture (%)	Portefeuille action			poche	99,54%	97,91%	N/A
	Portefeuille obligatoire			poche	96,76%	86,54%	N/A
	Univers action			ISR Poche	98,63%	N/A	N/A

				Univers obligataire	ISR	Poche	84,04%	N/A	N/A
Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	1,28%	1,07%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	1,00%	0,90%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	1,33%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,98%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	98,16%	96,62%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	87,60%	84,99%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	97,76%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	86,02%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille action		poche	2289,43	718,12	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	7348,54	5698,50	N/A
				Univers action	ISR	Poche	13480,64	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	21752,11	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	9,71%	3,15%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	12,48%	9,20%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	15,69%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	6,38%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³ Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(Tonnes)	Portefeuille action		poche	14,43	8,06	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	7,65	2,50	N/A

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Univers action	ISR	Poche	0	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	0	N/A	N/A		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	71,68%	62,31%	N/A		
				Portefeuille obligataire		poche	41,27%	34,48%	N/A		
				Univers action	ISR	Poche	38,33%	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,77%	N/A	N/A		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption											
			Métrique			Unité de mesure	Périmètre		2025	2024	2023
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	0%	0%	N/A		
				Portefeuille obligataire		poche	0%	0%	N/A		
				Univers action	ISR	Poche	0,40%	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,77%	N/A	N/A		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	99,31%	N/A		
				Portefeuille obligataire		poche	97,28%	94,16%	N/A		
				Univers action	ISR	Poche	99,54%	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	88,19%	N/A	N/A		
			[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	30,61%	34,51%	N/A
						Portefeuille obligataire		poche	37,98%	41,11%	N/A
Univers action	ISR	Poche				31,11%	N/A	N/A			
	Univers obligataire	ISR			Poche	37,92%	N/A	N/A			
Taux de couverture (%)	Portefeuille action				poche	98,00%	95,34%	N/A			
	Portefeuille obligataire				poche	88,01%	83,50%	N/A			

				Univers action	ISR	Poche	97,81%	N/A	N/A		
				Univers obligatoire	ISR	Poche	83,69%	N/A	N/A		
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille action		poche	0,14	0,18	N/A		
Portefeuille obligatoire					poche	0,17	0,15	N/A			
Univers action				ISR	Poche	0,12	N/A	N/A			
Univers obligatoire				ISR	Poche	0,17	N/A	N/A			
					Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	57,31%	45,76%	N/A
						Portefeuille obligatoire		poche	48,09%	43,28%	N/A
						Univers action	ISR	Poche	52,64%	N/A	N/A
						Univers obligatoire	ISR	Poche	42,63%	N/A	N/A

Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille action		poche	38,35%	42,44%	N/A			
				Portefeuille obligatoire		poche	37,52%	40,20%	N/A			
				Univers action	ISR	Poche	36,91%	N/A	N/A			
				Univers obligatoire	ISR	Poche	37,74%	N/A	N/A			
						Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	98,75%	N/A
							Portefeuille obligatoire		poche	97,28%	91,30%	N/A
							Univers action	ISR	Poche	99,87%	N/A	N/A
							Univers obligatoire	ISR	Poche	87,04%	N/A	N/A
		[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	0%	0%	N/A		
	Portefeuille obligatoire					poche	0%	0%	N/A			
Univers action	ISR				Poche	0%	N/A	N/A				

				Univers obligataire	ISR	Poche	0,12%	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	100%	98,92%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	97,28%	95,95%	N/A
			Taux de couverture (%)	Univers action	ISR	Poche	99,87%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	95,17%	N/A	N/A
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre			2025	2024	2023
Eaux, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	1,24%	3,22%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	1,25%	0%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	2,16%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	1,16%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	96,62%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	95,23%	80,92%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	99,03%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	87,11%	N/A	N/A
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	3,54%	2,24%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	7,60%	0,51%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	4,72%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	13,34%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	99,40%	98,10%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	94,01%	92,17%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	98,89%	N/A	N/A

				Univers obligataire	ISR	Poche	94,29%	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	0,07	0,05	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	0,13	0,03	N/A
				Univers action	ISR	Poche	0,10	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,19	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	99,40%	98,10%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	93,37%	92,17%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	92,83%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	93,43%	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	0 €	0 €	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	6422,59 €	7469,93 €	N/A
				Univers action	ISR	Poche	4559,15 €	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	381846,83 €	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	99,40%	98,10%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	93,37%	92,17%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	92,83%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	93,43%	N/A	N/A

[Pai 17 optionnel]

Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vin

Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vins

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ **Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence :**

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG⁶</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des Fonds Maître éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds Maître sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
F487FI Prvt		27,81%	
F487EQ Prvt		20,72%	
BNPP EASY AGG BD SRI FOSSIL FREE U	Finance	1,16%	Luxembourg
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	1,04%	Pays-Bas
OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC		1,03%	
SPAIN (KINGDOM OF)	Finance	0,87%	Espagne
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I		0,81%	France
BELGIUM (KINGDOM OF)	Finance	0,80%	Belgique
SAP	Technologies de l'information	0,70%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	0,64%	États-Unis
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	0,59%	Espagne
INTESA SANPAOLO	Finance	0,58%	Italie
ENEL	Services aux collectivités	0,55%	Italie
BNPP EASY HY SRI FOSSIL FREE UCI		0,52%	
ALLIANZ	Finance	0,52%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, le Fonds Maître a **98,40%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds Maître détient actuellement **38,35%** de ses actifs nets appartenant à la poche #1A Durables, dont **17,95%** ayant un objectif environnemental et **11,29%** ayant un objectif social.

Le Fonds Maître a **1,60%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,20%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **1,40%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

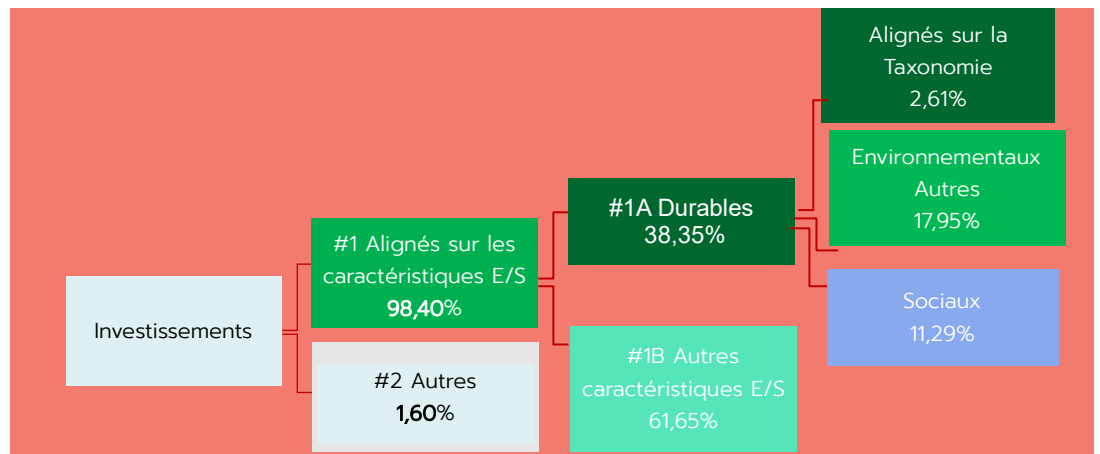
Le Fonds Maître a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de **80%** de l'actif net du Fonds Maître appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de **20%** des investissements appartenant à la poche #2 Autres.
- Un minimum de **20%** de l'actif net du Fonds Maître appartenant à la poche #1A Durable.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La décomposition sectorielle du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	pois
Autre		52,50%
Finance		17,39%
Finance	Banques	9,26%
Finance	Services financiers	5,17%
Finance	Assurances	2,08%
Finance	Marchés financiers	0,87%
Industrie		5,98%
Industrie	Équipements électriques	1,49%
Industrie	Services professionnels	1,04%
Industrie	Aéronautique et défense	0,71%
Industrie	Machines industrielles	0,69%
Industrie	Conglomérats industriels	0,64%
Industrie	Transport terrestre	0,42%
Industrie	Produits de construction	0,34%
Industrie	Services et fournitures commerciales	0,19%
Industrie	Construction et ingénierie	0,14%
Industrie	Infrastructures de transport	0,12%
Industrie	Sociétés de négoce et distributeurs	0,10%

Industrie	Fret aérien et logistique	0,10%
Santé		4,63%
Santé	Produits pharmaceutiques	2,22%
Santé	Équipements et fournitures de santé	1,49%
Santé	Prestataires et services de santé	0,55%
Santé	Outils et services pour les sciences de la vie	0,37%
Consommation discrétionnaire		3,57%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	1,57%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	0,68%
Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs diversifiés	0,43%
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	0,31%
Consommation discrétionnaire	Commerce spécialisé	0,25%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	0,21%
Consommation discrétionnaire	Biens durables pour la maison	0,12%
Technologies de l'information		3,18%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1,64%
Technologies de l'information	Logiciels	0,89%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,51%
Technologies de l'information	Équipements de communication	0,13%
Immobilier		2,86%
Immobilier	SIIC diversifiées	1,26%
Immobilier	Gestion et développement immobilier	1,10%
Immobilier	SIIC de santé	0,24%
Immobilier	SIIC hôtelières et de complexes touristiques	0,17%
Immobilier	SIIC de commerce de détail	0,08%
Services de communication		2,80%
Services de communication	Services de télécommunications diversifiés	1,63%
Services de communication	Médias	0,56%
Services de communication	Médias et services interactifs	0,27%
Services de communication	Services de télécommunications sans fil	0,25%
Services de communication	Divertissement	0,09%
Biens et services industriels		2,66%
Biens et services industriels	Produits chimiques	2,14%
Biens et services industriels	Papier et produits forestiers	0,31%
Biens et services industriels	Biens et services industriels de construction	0,21%
Services aux collectivités		2,19%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	2,00%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilités	0,19%
Consommation de base		1,80%
Consommation de base	Produits alimentaires	1,06%
Consommation de base	Produits ménagers	0,29%
Consommation de base	Boissons	0,24%

Consommation de base	Produits de soins personnels	0,21%
Pétrole et gaz		0,44%
Pétrole et gaz	Équipements et services pour l'énergie	0,32%
Pétrole et gaz	Pétrole, gaz et combustibles consommables	0,12%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		0,44%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **2,61%**.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?

- Oui Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

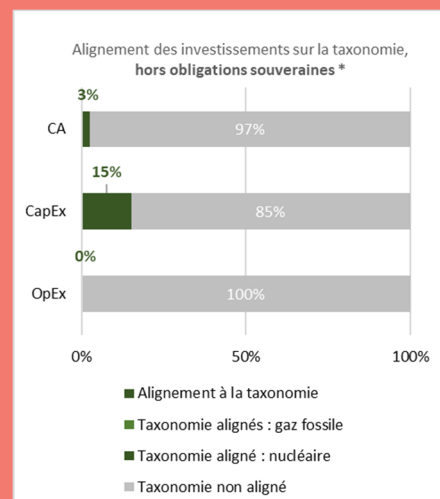
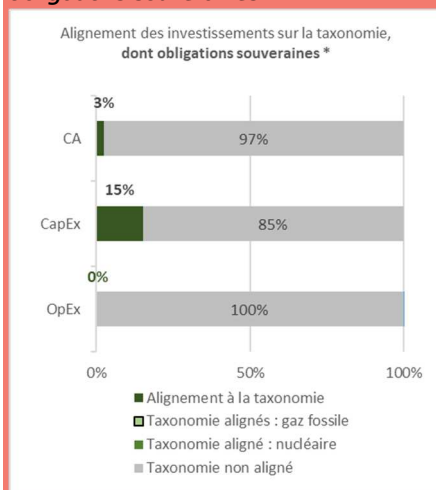
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **2,61%**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **17,95%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif social qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **11,29%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- Des titres en portefeuille ne disposant pas de note ESG ;
- Des instruments de liquidité ;
- Des produits dérivés ;

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



Quelle mesure ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds Maître :

- Pour la poche action : L'univers ISR de comparaison est l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market Index (BKXF).
- Pour la poche obligataire : L'univers ISR de comparaison est l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO).

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

ES OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Rapport annuel de l'OPC maître sur l'exercice
clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	14
Changement(s) à venir.....	14
Autres informations.....	14
Rapport d'activité.....	15
Informations réglementaires.....	20
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	24
Comptes annuels.....	30
Bilan actif.....	30
Bilan passif.....	31
Compte de résultat.....	32
Annexes aux comptes annuels.....	34
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	62

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Abeille Vie

Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes (France)

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

Société Générale

Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 32 rue du Champ de Tir - 44000 Nantes (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ISR Croissance Responsable.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0010746776	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance-vie.	Une part	Pas de minimum
I	FR0010753095	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1 000 euros	Réservée aux investisseurs institutionnels.	Une part	Pas de minimum
RF (*)	FR0014011XK2	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	Une part	Pas de minimum

(*) La part RF peut également être souscrite par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe,
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe,
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance au moyen d'une gestion discrétionnaire dans la sélection de titres dont les activités sont liées à des thématiques de développement durable telles que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète ou encore l'amélioration des conditions de vie des individus.

Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 60% Bloomberg Euro Aggregate, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg (coupons réinvestis).
- 40% MSCI Europe Ex UK : cet indice est un indice action composé des actions des marchés des grandes et moyennes capitalisations des pays développés d'Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des titres.

Le portefeuille sera exposé entre 40 et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20 et 60% aux marchés actions.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -1 et +8.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market Index (BKXF), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : tonnes de CO₂ par million d'euros de Chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI 11) : absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Pour la poche obligataire :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

En cas de dégradation de la note ESG d'un titre entraînant son passage du statut investissable à non-investissable, les opérations de cessions devront être initiées si ce statut est confirmé à l'occasion de la revue trimestrielle suivante (la Politique d'investissement responsable disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management précise le dispositif de notation ESG).

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une performance attractive à moyen terme.

Plus spécifiquement, l'articulation dans la sélection des titres se fait en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

L'approche fondamentale de la gestion repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance, de la qualité de son management et de sa communication financière. La sélection de titres au sein du Fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui sélectionne des sociétés « leader » sur les niches et à fort potentiel de croissance.

Poche « taux » :

Les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra être investi entre 30% et 50% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de toutes les zones géographiques, y compris les émergents à hauteur de 10% de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 50% et 70% de l'actif net, dans des titres de créance et à des instruments du marché monétaire. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 60% de l'actif net.

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations high yield
- obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- obligations callables
- obligations puttables
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la Société de Gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la Société de Gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la Société de Gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la Société de Gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et devises ;
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le Dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la Société de Gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site : www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée

Supérieure à cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

16/05/2025 - ESMA fund naming :

- Ofi Invest ISR Croissance Durable a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest ISR Croissance Responsable ;
- Ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

01/09/2025 :

- Création de la part dénommée « RF » - Code ISIN : FR0014011XK2 ;
- Ajout de précision concernant les prestataires de recherche ;
- Ajout de précisions concernant la dégradation de la note ESG d'un titre entraînant son passage du statut investissable à non-investissable, les opérations de cessions devront être initiées si ce statut est confirmé à l'occasion de la revue trimestrielle suivante. La Politique d'investissement responsable disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management précise le dispositif de notation ESG ;
- Evolution des précisions concernant les TCN et contrats financiers dans la partie « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs ».

CHANGEMENT(S) A VENIR

01/01/2026 :

Ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du Label ISR : le Fonds s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Premier trimestre 2025 : le début d'année est marqué par un scénario d'atterrissage en douceur des économies mondiales, favorable aux actions et aux obligations. La pondération en actions est maintenue autour de 3 % sur une bonne partie de l'année, avec une diversification vers les mid caps allemandes, soutenues par le plan fiscal et des espoirs géopolitiques. Des protections sont conservées face aux risques (positionnement long des investisseurs, tensions commerciales). La duration est renforcée via le Bobl. Sur le crédit, réduction du haut rendement après resserrement des spreads.

Deuxième trimestre 2025 : le trimestre est dominé par l'épisode « Liberation Day » et la volatilité liée aux annonces tarifaires, finalement atténuées. Les protections précédentes amortissent le choc. Nous nous positionnons pour un rebond via des options d'achat, tout en coupant, en partie, les positions longues sur les actions Euro et en conservant les mid caps allemandes. La duration est réduite en mai, sous l'effet du risque inflationniste. Sur le crédit, renforcement progressif du haut rendement.

Troisième trimestre 2025 : passée l'incertitude tarifaire, la demande pour les actifs risqués redevient forte malgré des signaux faibles sur l'emploi US. Nous maintenons un biais long actions et conservons la diversification sur les mid caps allemandes. Réduction progressive des mid caps européennes après leur bon parcours. La duration reste basse par prudence face aux tensions budgétaires et à l'inflation. Réduction du haut rendement également.

Quatrième trimestre 2025 : l'année se termine dans un contexte d'incertitudes sur l'emploi US et de craintes de bulle IA. Nous allongeons la duration à titre défensif via le Bund.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Poche « actions » :

La construction et la gestion de la poche actions intègrent des notions de développement et de croissance durables, qui visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le Fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres du Stoxx Europe ex UK Total Market Index soit un gisement d'environ 1 700 valeurs. Son indice de référence est le MSCI Europe ex UK dividendes nets réinvestis.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le compartiment actions satisfait au nouveau cahier des charges du label ISR gouvernemental. Ce nouveau cahier des charges implique des exclusions sectorielles, une sélectivité accrue en renforçant l'exclusion de l'univers d'investissement initial des entreprises ayant les notes ESG les plus faibles (qui passe de 20% à 30%) et la prise en compte progressive des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris dans les modèles d'évaluation (simplement une obligation de moyen).

A la suite de l'évolution du label ISR et à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market Index (BKXF), le nouvel univers d'investissement ISR, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées (en capitalisation boursière).

En mai, la poche actions s'est mis en conformité avec la réglementation des fonds sur la dénomination des fonds, qui requiert des exclusions additionnelles Paris Aligned Benchmark.

Les opérations de bourse réalisées au cours de l'année ont répondu à la conjugaison des évolutions trimestrielles des évaluations ESG réalisées par l'équipe interne, des réallocations entre classes d'actifs et des choix de gestion opérés dans l'environnement de maîtrise des risques défini par le process.

Principales contributions à la performance de la poche actions sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
ASML	Novo Nordisk
BBVA	Puma
Société Générale	Pandora

La poche actions réalise une sous-performance sur l'exercice reflétant un mauvais stock picking au sein des Produits de Consommation avec les baisses de Puma, Pandora et SEB, et de la santé avec celles de Novo Nordisk, d'Alcon et de Siemens Healthineers, et l'absence de valeurs du secteur de la défense.

Poche « taux et crédit » :

Nouvelle année de performance positive (+3,03%) pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 (+7,91%) et 2024 (+4,67%), faisant suite à une année 2022 historiquement négative (-13,94%). Cette performance a été portée par un portage supérieur à 3 % et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 pbs sur le 10 ans allemand à 2,85% et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12%), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pb sur la partie courte à 3,47% et -40 pb sur la partie longue à 4,17%.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une Réserve fédérale américaine (Fed) finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (3 baisses de 0,25% contre un peu plus d'une attendue) et une Banque centrale européenne (BCE) plus restrictive qu'attendu (4 baisses de 0,25% contre un peu plus de 5 anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la Fed a repris ses baisses suite à la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

En zone euro, la BCE a réalisé ses 4 baisses de taux au 1er semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipé, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »).

À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9 % des encours sur le segment IG), la bonne qualité de crédit des émetteurs et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables. Les primes se sont ainsi comprimées de 23 pb contre ASW (à +66 pb) et de 25 pb contre la dette d'État (à 77 pb), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (IA) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la Fed au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables, réalisant un montant record de 900 Mds € (Investment Grade et High Yield), soit +21% par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre).

La baisse des primes et le portage ont permis de compenser la hausse des taux, avec une performance positive de +3,03%, équivalente au portage initial (+3,17%).

Le rendement s'établit désormais à 3,20%, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 5,29% pour la part A et 6,08% pour la part I contre 8,32% pour son indice composite : 60% Bloomberg Euro Aggregate + 40% MSCI Europe Ex UK.

Entre le 1^{er} septembre 2025 (*date de création*) et le 31 décembre 2025, la performance de la part RF a été de 2,48% contre 3,51% pour son indice composite : 60% Bloomberg Euro Aggregate + 40% MSCI Europe Ex UK.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART A	FR0010746776	31/12/2024	31/12/2025	5,29%	8,32%	2 555,91 €	2 691,13 €
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART I	FR0010753095	31/12/2024	31/12/2025	6,08%	8,32%	3 013,48 €	3 196,79 €
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE PART RF	FR0014011XK2	01/09/2025	31/12/2025	2,48%	3,51%	100,00 €	102,48 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	FR001400KP23	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	23 121 950,83	23 450 068,62
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	LU2533812991	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREGATE BOND ETF	4 568 203,09	3 183 424,17
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	IE00BHZRR253	FRANKLIN ICAV FRANKLIN SUSTAINABLE EURO GREEN BOND UCITS ETF	1 967 109,97	2 347 239,16
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	623 065,72	1 269 221,45
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	ACTIONS	FR0011675362	NEOEN SPA		872 155,82
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	ACTIONS	BE0003565737	KBC GROUPE	4 220,96	781 222,64
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OBLIGATIONS	FR0014003067	REGION OF ILE DE FRANCE 0% 20/04/2028		755 768,00
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	ACTIONS	ES0140609019	CAIXABANK		715 062,47
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	OPC	FR0010596783	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD PART C		681 601,25
OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE	ACTIONS	FR0000044448	NEXANS SA	8 096,00	639 539,05

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Procédure de choix des intermédiaires

La Société de Gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest ISR Croissance Responsable n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 660 134,04 euros
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 9 867 250 euros
- Options : Néant.

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **CREDIT AGRICOLE CIB**

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.04.24 11:37:48 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	62 173 935,10	61 812 304,32
Actions et valeurs assimilées (A)	24 782 843,48	23 903 208,61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 782 843,48	23 903 208,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	33 103 804,48	32 966 540,07
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 103 804,48	32 966 540,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 245 767,17	4 796 313,80
OPCVM	4 245 767,17	4 796 313,80
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	41 519,97	146 241,84
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	62 173 935,10	61 812 304,32
Créances et comptes d'ajustement actifs	186 091,80	379 928,95
Comptes financiers	106 686,54	198 572,51
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	292 778,34	578 501,46
Total Actif I+II	62 466 713,44	62 390 805,78

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	59 185 279,72	59 038 002,42
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 161 522,88	3 049 821,66
Capitaux propres	62 346 802,60	62 087 824,08
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	62 346 802,60	62 087 824,08
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	47 926,72	161 855,00
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	47 926,72	161 855,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	68 272,42	61 932,23
Concours bancaires	3 711,70	79 194,47
Sous-total autres passifs IV	71 984,12	141 126,70
Total Passifs : I+II+III+IV	62 466 713,44	62 390 805,78

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	595 001,26	543 610,56
Produits sur obligations	529 155,38	510 054,07
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	7 946,99	17 779,86
Sous-total Produits sur opérations financières	1 132 103,63	1 071 444,49
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 409,10	-1 540,99
Sous-total Charges sur opérations financières	-1 409,10	-1 540,99
Total Revenus financiers nets (A)	1 130 694,53	1 069 903,50
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-739 854,39	-792 035,26
Frais de gestion de la société de gestion	-739 854,39	-792 035,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-739 854,39	-792 035,26
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	390 840,14	277 868,24
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-671,57	-24 849,61
Sous-total Revenus nets I = C+D	390 168,57	253 018,63

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 109 377,47	1 065 682,31
Frais de transactions externes et frais de cession	-104 948,27	-63 861,31
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 004 429,20	1 001 821,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 465,53	-76 428,61
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	1 001 963,67	925 392,39
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 834 683,53	2 095 423,50
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-988,58	-1 325,31
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	1 833 694,95	2 094 098,19
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-64 304,31	-222 687,55
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	1 769 390,64	1 871 410,64
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 161 522,88	3 049 821,66

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance au moyen d'une gestion discrétionnaire dans la sélection de titres dont les activités sont liées à des thématiques de développement durable telles que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète ou encore l'amélioration des conditions de vie des individus.

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions : La gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market (BKXF), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental (PAI 3) et un indicateur social (PAI 11)), par rapport à son univers ISR.

Pour la poche obligataire : La gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental (PAI 2) et un indicateur social (PAI17)), par rapport à son univers ISR.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe ESG. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, les politiques de sécurité de l'information ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du FCP sont celles auxquelles fait face Ofi Invest Asset Management dans l'élaboration de son modèle de notation ESG (problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises, problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter).

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs. Le portefeuille sera exposé entre 40% et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20% et 60% de l'actif net aux marchés actions.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -1 et 8.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Il est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et/ou d'arbitrage et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Indice de référence : Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant (cours de clôture, dividendes/coupons réinvestis) :

60% Bloomberg Euro Aggregate

40% MSCI Europe Ex UK

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	62 346 802,60	62 087 824,08	69 485 515,10	71 138 451,44	92 960 706,87
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	21 652,4332	22 295,2931	26 798,3820	29 936,4558	26 557,9022
Catégorie de parts I	1 275,1080	1 693,3780	1 516,4880	1 277,9670	5 880,8400
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF	10,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	2 691,13	2 555,91	2 431,86	2 264,05	2 788,49
Catégorie de parts I en EUR	3 196,79	3 013,48	2 845,69	2 629,59	3 214,53
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF en EUR	102,48 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	58,81	46,97	-0,05	-32,09	50,39
Catégorie de parts I en EUR	93,01	77,46	20,32	-16,49	81,45
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF en EUR	1,18	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF a été créée le 01/09/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement. La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1.25% TTC pour la part A ;
- 0.50% TTC pour la part I.
- 0.60% TTC pour la part RF.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la catégorie de parts A, RF, et I

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont capitalisées à l'exception de ce qui fait l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la catégorie de parts A et I

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes réalisées sont capitalisées à l'exception de ce qui fait l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la catégorie de parts RF

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, des plus-values réalisées et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	62 087 824,08	69 485 515,10
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 341 651,05	4 632 883,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 311 636,82	-15 404 362,15
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	390 840,14	277 868,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 004 429,20	1 001 821,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 833 694,95	2 094 098,19
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	62 346 802,60	62 087 824,08

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	2 650,7006
Parts rachetées	3 293,5605
Catégorie de parts I	
Parts émises	437,1400
Parts rachetées	855,4100
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF	
Parts émises	10,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	-

(2) La catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF a été créée le 01/09/2025.

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0010746776 - OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE A

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0010753095 - OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE I

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0014011XK2 - OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	24 783	7 277	4 879	3 680	2 511	6 436
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	1 924	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	26 707	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	33 104	24 770	7 708	626	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	107	-	-	-	107
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-4	-	-	-	-4
Hors-bilan					
Futures	NA	4 567	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	29 337	7 708	626	103

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	2 553	5 075	25 476
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	107	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-4	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	2 556	2 011
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	103	-	2 553	7 630	27 487

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	CHF +/-	NOK +/-	DKK +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 203	587	730	112
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	7	-	62	2
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-4	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	654	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	2 210	1 237	792	115

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	32 493	398	213
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	32 493	398	213

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	107	
<i>Société Générale</i>	107	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		6

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<i>Crédit Agricole</i>		6
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		4
<i>Société Générale</i>		4

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientations des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
LU2533812991 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	1 393
FR0010596783 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	1 247
FR001400KPZ3 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	975
LU2244386053 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	631
Total				4 246

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	186 085,80
Autre	6,00 ⁽³⁾
Total créances	186 091,80
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-67 310,41
Provision commission de mouvement	-962,01
Total dettes	-68 272,42
Total	117 819,38

(3) Report de l'exercice antérieur

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,62 ⁽⁴⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(4) La catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF ayant été créée le 01/09/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	
Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	914,00	1 066,56	974 835,84
FRO010596783	OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	9 347,00	133,37	1 246 609,39
	<i>Sous-total</i>			2 221 445,23

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts A		
Revenus nets	336 908,23	197 600,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	336 908,23	197 600,65
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	336 908,23	197 600,65
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	336 908,23	197 600,65
Total	336 908,23	197 600,65
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts I		
Revenus nets	53 258,83	55 417,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	53 258,83	55 417,98
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	53 258,83	55 417,98
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	53 258,83	55 417,98
Total	53 258,83	55 417,98

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF		
Revenus nets	1,51⁽⁵⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,51	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,51	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,51	-
Total	1,51	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(5) La catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF a été créée le 01/09/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts A		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	936 604,77	849 635,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	936 604,77	849 635,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	936 604,77	849 635,93

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	936 604,77	849 635,93
Total	936 604,77	849 635,93
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	65 348,56	75 756,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	65 348,56	75 756,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	65 348,56	75 756,46
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	65 348,56	75 756,46
Total	65 348,56	75 756,46
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10,34⁽⁶⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10,34	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10,34	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10,34	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Total	10,34	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(6) La catégorie de parts OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE RF a été créée le 01/09/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				24 782 843,48	39,75
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				24 782 843,48	39,75
ABB LTD-NOM	Manufacture	CHF	2 764,00	175 909,81	0,28
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	1 151,00	194 576,55	0,31
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	79,00	108 625,00	0,17
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	1 928,00	308 981,28	0,50
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	2 149,00	426 361,60	0,68
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	5 173,00	306 241,60	0,49
ALCON INC	Manufacture	CHF	5 456,00	371 043,18	0,60
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	1 609,00	628 314,50	1,01
ALSTOM	Manufacture	EUR	12 643,00	318 224,31	0,51
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	4 031,00	253 308,04	0,41
AMUNDI SA	Finance/Assurance	EUR	2 166,00	152 919,60	0,25
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	5 257,00	288 609,30	0,46
ARCADIS NV	Science/Technologie	EUR	5 290,00	188 006,60	0,30
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	1 357,00	1 250 339,80	2,01
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	10 971,00	449 372,16	0,72
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	35 562,00	713 018,10	1,14
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	13 310,00	134 031,70	0,21
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	4 394,00	409 257,16	0,66
BEFESA SA	Eau/Déchets	EUR	7 814,00	230 513,00	0,37
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	2 342,00	258 322,60	0,41
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	3 109,00	251 176,11	0,40
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	11 959,00	325 045,62	0,52
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	1 332,00	189 477,00	0,30
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	Manufacture	CHF	1 902,00	351 680,92	0,56
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	4 284,00	121 280,04	0,19
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	4 649,00	404 277,04	0,65
CREDIT AGRICOLE SA	Finance/Assurance	EUR	12 060,00	211 653,00	0,34
DANONE SA	Manufacture	EUR	2 508,00	192 564,24	0,31
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	679,00	151 892,30	0,24
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	IT/Communication	EUR	8 286,00	229 190,76	0,37
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	4 469,00	307 288,44	0,49
EDENRED	Science/Technologie	EUR	1 972,00	37 290,52	0,06
ENEL SPA	Energie	EUR	75 228,00	667 798,96	1,07
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	998,00	269 360,20	0,43
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	936,00	146 577,60	0,24
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	2 417,00	168 174,86	0,27
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	104,00	220 688,00	0,35
IBERDROLA SA	Energie	EUR	18 092,00	334 068,78	0,54
IMCD B.V	Commerce	EUR	1 582,00	122 351,88	0,20
INDITEX	Commerce	EUR	5 291,00	298 094,94	0,48

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	12 831,00	484 113,63	0,78
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	19 918,00	478 231,18	0,77
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	118 000,00	698 678,00	1,12
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	891,00	99 123,75	0,16
KERRY GROUP A	Manufacture	EUR	2 655,00	207 090,00	0,33
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	73 963,00	294 076,89	0,47
LEGRAND	Manufacture	EUR	1 310,00	166 697,50	0,27
LONZA GROUP AG N	Manufacture	CHF	778,00	449 659,75	0,72
LOREAL SA	Manufacture	EUR	701,00	256 986,60	0,41
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	753,00	485 685,00	0,78
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	2 424,00	297 182,40	0,48
METSO CORPORATION	Construction	EUR	18 583,00	278 373,34	0,45
MOWI ASA	Manufacture	NOK	17 057,00	350 167,76	0,56
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	301,00	169 222,20	0,27
NESTLE SA	Manufacture	CHF	3 325,00	281 365,39	0,45
NEXANS SA	Manufacture	EUR	932,00	117 245,60	0,19
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	28 728,00	160 072,42	0,26
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	12 983,00	565 366,28	0,91
PANDORA AB	Manufacture	DKK	1 735,00	164 370,87	0,26
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	3 319,00	294 129,78	0,47
PUMA AG	Manufacture	EUR	3 287,00	73 300,10	0,12
SAFRAN	Manufacture	EUR	710,00	211 154,00	0,34
SAIPEM SPA	Manufacture	EUR	98 734,00	239 429,95	0,38
SANOFI	Manufacture	EUR	3 745,00	309 786,40	0,50
SAP SE	IT/Communication	EUR	4 071,00	848 192,85	1,36
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	3 278,00	770 002,20	1,24
SEB SA	Manufacture	EUR	3 043,00	150 019,90	0,24
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	2 367,00	566 068,05	0,91
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	1 364,00	164 225,60	0,26
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	6 981,00	313 586,52	0,50
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	3 770,00	259 074,40	0,42
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	IT/Communication	USD	227,00	112 240,77	0,18
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	10 734,00	240 870,96	0,39
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	4 568,00	148 368,64	0,24
TOMRA SYSTEMS ASA	Commerce	NOK	20 671,00	237 306,88	0,38
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	3 560,00	252 475,20	0,40
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	7 639,00	227 031,08	0,36
VINCI SA	Construction	EUR	1 436,00	172 391,80	0,28
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	7 409,00	181 816,86	0,29
WIENERBERGER	Manufacture	EUR	4 950,00	151 569,00	0,24
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	1 319,00	116 520,46	0,19
ZURICH INSURANCE GROUP AG	Finance/Assurance	CHF	887,00	573 666,42	0,92
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				33 103 804,48	53,10
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>33 103 804,48</i>	<i>53,10</i>
AGEAS VAR 02/05/2056	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	209 830,93	0,34
AIB GROUP PLC VAR 23/7/2029	Finance/Assurance	EUR	173 000,00	184 103,87	0,30
AIR LIQUIDE FINANCE 3.0% 05/05/2033	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	197 098,74	0,32
ALPHA BANK SA VAR 12/05/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	109 169,27	0,18
ALPHA BANK SA VAR 27/06/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	112 849,44	0,18
ALPHABET INC 3% 06/05/2033	IT/Communication	EUR	100 000,00	100 363,48	0,16
ALPHABET INC 3.50% 06/11/2038	IT/Communication	EUR	229 000,00	223 140,67	0,36
AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027	Commerce	EUR	200 000,00	198 039,59	0,32
ARGENTUM GIVAUDAN 2% 17/09/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	288 308,22	0,46
ARKEMA PERP 31/12/2099	Manufacture	EUR	100 000,00	102 248,58	0,16
AROUNDTOWN SA 3.5% 13/05/2030	Immobilier	EUR	300 000,00	303 583,81	0,49
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.278% 05/08/2033	Finance/Assurance	EUR	149 000,00	150 729,99	0,24
AXA SA VAR 10/07/2042	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	180 981,04	0,29
BANCO BPM SPA VAR 23/10/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	199 019,12	0,32
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 13/06/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 952,34	0,16
BANCO DE SABADELL SA VAR 10/11/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 172,30	0,17
BANK OF MONTREAL VAR 09/01/2032	Finance/Assurance	EUR	241 000,00	243 474,44	0,39
BANQUE FED CRED MUTUEL 3.75% 01/12/2033	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	209 201,21	0,34
BAWAG P S K VAR 02/09/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 986,82	0,16
BELFIUS BANK SA 3.375% 20/02/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	411 022,63	0,66
BMS IRELAND CAP FUNDING 3.363% 10/11/2033	Finance/Assurance	EUR	162 000,00	161 070,07	0,26
BMW FINANCE NV 3.25% 20/05/2031	Finance/Assurance	EUR	205 000,00	209 776,39	0,34
BNG BANK NV 0.25% 12/01/2032	Finance/Assurance	EUR	650 000,00	558 578,84	0,90
BNP PARIBAS VAR 19/01/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	203 648,03	0,33
BPCE SA VAR 20/01/2034	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	419 938,47	0,67
BPCE SA VAR 26/02/2036	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	109 174,48	0,18
BT FINANCE PLC 3.375% 17/11/2032	Science/Technologie	EUR	171 000,00	170 033,99	0,27
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	Admin. publique	EUR	336 589,00	146 079,63	0,23
BUREAU VERITAS SA 3.125% 15/11/2031	Science/Technologie	EUR	200 000,00	199 835,29	0,32
CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2031	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	513 498,00	0,82
CAPGEMINI SE 3.5% 25/09/2034	IT/Communication	EUR	200 000,00	197 540,16	0,32
CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	379 530,79	0,61
CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	213 527,23	0,34
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	Immobilier	EUR	300 000,00	292 298,84	0,47
COMCAST CORP 3.55% 26/09/2036	IT/Communication	EUR	140 000,00	137 897,66	0,22

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 455,89	0,17
CONTINENTAL AG 2.875% 09/06/2029	Manufacture	EUR	113 000,00	113 451,38	0,18
COVIVIO 3.625% 17/06/2034	Immobilier	EUR	100 000,00	99 727,16	0,16
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	Immobilier	EUR	200 000,00	215 889,29	0,35
COVIVIO HOTELS SACCA 4.125% 23/05/2033	Immobilier	EUR	200 000,00	207 212,82	0,33
COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	Immobilier	EUR	100 000,00	102 116,68	0,16
CPMCAST CORP 3.25% 26/09/2032	IT/Communication	EUR	141 000,00	140 498,48	0,23
CRELAN SA VAR 23/01/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	226 138,19	0,36
DEUTSCHE BANK AG VAR 13/02/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 098,38	0,17
DEUTSCHE POST AG 3% 24/03/2030	Transport	EUR	116 000,00	119 525,13	0,19
DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	Finance/Assurance	EUR	419 000,00	368 753,41	0,59
DIGITAL INTREPID HOLDING 0.625% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	170 571,89	0,27
DZ BANK AG VAR 15/10/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 541,58	0,16
EAST JAPAN RAILWAY CO 3.727% 02/09/2037	Transport	EUR	216 000,00	216 977,12	0,35
EATON CAPITAL ULC 3.625% 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 380,99	0,33
EDP SA VAR 02/12/2055	Energie	EUR	200 000,00	199 637,07	0,32
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.875% 11/06/2031	Energie	EUR	200 000,00	207 994,44	0,33
ELISA OYJ 2.875% 14/05/2030	IT/Communication	EUR	289 000,00	291 620,95	0,47
ELLEVIO AB 3.75% 14/05/2035	Energie	EUR	129 000,00	131 139,67	0,21
ELM BV FOR JULIUS BAER 3.375% 19/06/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 392,32	0,16
ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031	Manufacture	EUR	200 000,00	175 652,27	0,28
ESSILORLUXOTTICA 3% 05/03/2032	Manufacture	EUR	400 000,00	407 444,27	0,65
ESSITY AB 0.5% 03/02/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	91 476,27	0,15
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	91 404,71	0,15
EUROBANK SA VAR 24/09/2030	Finance/Assurance	EUR	134 000,00	139 312,79	0,22
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 09/09/2055	Manufacture	EUR	100 000,00	100 424,97	0,16
EXPERIAN FINANCE PLC 3.51% 15/12/2033	IT/Communication	EUR	130 000,00	129 496,83	0,21
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	Admin. publique	EUR	698 000,00	626 147,88	1,00
FINGRID OYJ 2.75% 04/12/2029	Energie	EUR	128 000,00	127 685,24	0,20
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	627 753,00	338 056,00	0,54
FRANCE i 0.10% 25/07/2038	Admin. publique	EUR	644 000,00	625 835,99	1,00
FRESENIUS MEDICAL CARE A 3.125% 08/12/2028	Santé/Social	EUR	93 000,00	94 054,37	0,15
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	Finance/Assurance	EUR	243 000,00	254 244,71	0,41
GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/2042	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	90 013,74	0,14
HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	200 000,00	209 953,84	0,34
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 351,71	0,16
ICADE SA 4.375% 22/05/2035	Immobilier	EUR	300 000,00	304 061,63	0,49
IDS FINANCING PLC 1% 01/01/2029	Finance/Assurance	EUR	148 000,00	148 451,10	0,24
IMERYS 4% 21/11/2032	Mines	EUR	100 000,00	99 811,15	0,16
INFORMA PLC 3.375% 09/06/2031	Admin. privée	EUR	104 000,00	105 827,05	0,17
ING GROEP NV VAR 20/08/2037	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	403 956,27	0,65

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROUPE NV VAR 09/06/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	98 031,42	0,16
INVESTOR AB 3.5% 31/03/2034	Finance/Assurance	EUR	117 000,00	120 174,13	0,19
IRELAND 1.35% 18/03/2031	Admin. publique	EUR	11 463,00	10 930,28	0,02
IRELAND GOVERNMENT BOND 3% 18/10/2043	Admin. publique	EUR	272 000,00	256 763,42	0,41
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	442 000,00	467 371,97	0,75
JPMORGAN CHASE & CO VAR 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	288 000,00	294 246,89	0,47
KBC GROUP NV VAR 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	324 640,81	0,52
KFW 0% 15/06/2029	Finance/Assurance	EUR	229 000,00	210 879,23	0,34
KFW 0% 15/09/2031	Finance/Assurance	EUR	192 000,00	164 818,56	0,26
KFW 1.375% 07/06/2032	Finance/Assurance	EUR	260 000,00	240 434,04	0,39
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	Admin. publique	EUR	1 083 369,00	969 502,17	1,56
KLEPIERRE SA 3.875% 23/09/2033	Immobilier	EUR	100 000,00	102 753,11	0,16
KONINKLIJKE DSM NV 0.25% 23/06/2028	Manufacture	EUR	200 000,00	189 662,49	0,30
KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	Manufacture	EUR	200 000,00	170 039,23	0,27
KONINKLIJKE KPN NV 0.875% 14/12/2032	IT/Communication	EUR	100 000,00	84 552,74	0,14
KUNTARAOHITUS OYJ 0.05% 10/09/2035	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	220 740,08	0,35
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	225 000,00	234 753,97	0,38
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3% 07/03/2032	Manufacture	EUR	400 000,00	406 413,04	0,65
MAGNA INTERNATIONAL 3.625% 21/05/2031	Manufacture	EUR	135 000,00	139 629,58	0,22
MAGNUM ICC FIN 3.75% 26/11/2034	Finance/Assurance	EUR	246 000,00	245 148,74	0,39
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	178 920,19	0,29
MERCK KGAA VAR 24/11/2055	Manufacture	EUR	500 000,00	501 592,53	0,80
MONDI FINANCE PLC 3.75% 18/05/2033	Finance/Assurance	EUR	270 000,00	276 542,84	0,44
MORGAN STANLEY VAR 21/03/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	209 142,66	0,34
NATIONAL BANK OF CANADA 3.75% 25/01/2028	Finance/Assurance	EUR	271 000,00	286 825,10	0,46
NATIONWIDE BLDG VAR 30/07/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 195,47	0,17
NEDER WATERSCHAPSBANK 0.0% 16/02/2037	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	206 910,00	0,33
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	565 543,23	0,91
NOMURA HOLDINGS INC 3.459% 28/05/2030	Finance/Assurance	EUR	226 000,00	232 482,37	0,37
NRW BANK 0% 28/07/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	342 544,00	0,55
NRW BANK 0.75% 30/06/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	289 111,07	0,46
NTT FINANCE CORP 3.678% 16/07/2033	Finance/Assurance	EUR	115 000,00	117 648,76	0,19
OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	275 000,00	276 287,53	0,44
P3 GROUP SARL 4.0% 19/04/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 656,27	0,17
PPG INDUSTRIES INC 3.25% 04/03/2032	Manufacture	EUR	158 000,00	160 081,75	0,26
PROLOGIS EURO FINANCE 4% 05/05/2034	Finance/Assurance	EUR	228 000,00	238 305,44	0,38
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	Finance/Assurance	EUR	325 000,00	292 705,77	0,47
PROXIMUS SADP 0.75% 17/11/2036	IT/Communication	EUR	200 000,00	150 687,37	0,24
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	206 655,25	0,33
RELX FINANCE 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	226 000,00	230 661,82	0,37
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.85% 23/05/2049	Admin. publique	EUR	300 000,00	216 223,64	0,35
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	842 000,00	555 577,69	0,89

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	219 000,00	230 841,12	0,37
SANDOZ FINANCE 4% 26/03/2035	Manufacture	EUR	100 000,00	104 299,29	0,17
SANOFI SA 3% 23/06/2032	Manufacture	EUR	200 000,00	202 051,92	0,32
SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	202 956,36	0,33
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	Manufacture	EUR	200 000,00	199 141,81	0,32
SELP FINANCE SARL 3.75% 16/01/2032	Immobilier	EUR	100 000,00	104 165,99	0,17
SMURFIT KAPPA TREASURY 3.489% 24/11/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 432,47	0,16
SOCIETE GENERALE VAR 20/11/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 554,71	0,32
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	1 565 000,00	1 042 518,75	1,67
SSE PLC 3.5% 18/03/2032	Energie	EUR	202 000,00	209 598,41	0,34
SYENSQO SA 3.375% 28/05/2031	Manufacture	EUR	200 000,00	203 473,48	0,33
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	IT/Communication	EUR	200 000,00	180 687,56	0,29
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	118 000,00	121 368,96	0,19
TELSTRA GROUP LTD 3.375% 02/03/2035	IT/Communication	EUR	300 000,00	298 673,47	0,48
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	IT/Communication	EUR	89 000,00	93 921,16	0,15
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	Energie	EUR	100 000,00	108 380,25	0,17
TERNA RETE ELECTRICA PERP	Energie	EUR	128 000,00	128 650,57	0,21
TERNA RETE ELETTRICA 3.0% 22/07/2031	Energie	EUR	200 000,00	200 553,21	0,32
THALES SA 4.25% 18/10/2031	Manufacture	EUR	200 000,00	213 313,73	0,34
TORONTO DOM BANK VAR 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	168 000,00	176 929,64	0,28
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	Finance/Assurance	EUR	190 000,00	183 436,52	0,29
TRANSURBAN FINANCE CO 4.143% 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 291,23	0,17
UBS GROUP AG VAR 11/08/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 706,93	0,32
UCB SA 4.25% 20/03/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	212 904,71	0,34
UNICAJA BANCO SA VAR 30/06/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 425,33	0,16
VERIZON COMMUNICATIONS VAR 15/06/2056	IT/Communication	EUR	355 000,00	355 733,78	0,57
VISA INC 3.5% 15/05/2037	Finance/Assurance	EUR	232 000,00	236 035,47	0,38
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 974,74	0,33
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	Immobilier	EUR	300 000,00	250 328,71	0,40
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	IT/Communication	EUR	216 000,00	196 562,57	0,32
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	100 000,00	105 704,89	0,17
ZUERCHER KANTONALBANK VAR 11/09/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 910,10	0,32
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				4 245 767,17	6,81
<i>OPCVM</i>				<i>4 245 767,17</i>	<i>6,81</i>
BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF	Finance/Assurance	EUR	130 710,00	1 393 107,18	2,23
BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	Finance/Assurance	EUR	56 258,00	631 214,76	1,01

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	914,00	974 835,84	1,56
OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	Finance/Assurance	EUR	9 347,00	1 246 609,39	2,00
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				62 132 415,13	99,66

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 260114 NOK/EUR	-	6 406,72	NOK	653 727,32	EUR	-660 134,04
Total	-	6 406,72		653 727,32		-660 134,04

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX 50 ESG	76	15 580,00	-	1 923 940,00
<i>Sous-Total Futures</i>		15 580,00	-	1 923 940,00
Total Actions		15 580,00	-	1 923 940,00
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	13	-	4 630,00	1 510 080,00
EURO BOBL	9	-	7 020,00	1 045 440,00
EURO BUND	15	-	15 450,00	1 913 550,00
EURO BUND	14	-	14 420,00	1 785 980,00
EURO-OAT	-14	9 240,00	-	-1 688 260,00
<i>Sous-Total Futures</i>		9 240,00	41 520,00	4 566 790,00
Total Taux d'intérêts		9 240,00	41 520,00	4 566 790,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	62 132 415,13
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-6 406,72
Total instruments financiers à terme - actions	15 580,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-32 280,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	16 699,97
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	292 778,34
Autres passifs (-)	-71 984,12
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	62 346 802,60

OFI INVEST ISR CROISSANCE RESPONSABLE

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Ofi Invest ISR Croissance Responsable	969500OLPT491N4KVW56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **38,35%** d'investissements durables :

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

ayant un objectif social.

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest ISR Croissance Responsable (ci-après le « Fonds ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **38,35%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Pour la poche Action :

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market Index (BKXF), après

élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Pour la poche Obligataire

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Pour le Fonds :

- **La part d'investissement durable du Fonds** a investi **38,35%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Pour la poche Action :

- **La note ESG moyenne du Fonds**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, a atteint **6,78** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, était de **6,41** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : **565,75** ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **34,71%**.

Pour la poche obligataire :

- **La note ESG moyenne du Fonds**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, a atteint **6,78** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, était de **6,92** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **246,09**;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **2918.26 euros**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score de durabilité** : le score de durabilité calculé selon l'évaluation d'ISS ESG du portefeuille a atteint **2,56** sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers est de 1,03 sur une échelle de -10 à +10.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **66,97** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **105,50** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **64,33%** par rapport à son univers dont la part est de **50,04%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score de durabilité** : le score de durabilité calculé selon l'évaluation d'ISS ESG du portefeuille avait atteint **2,79** sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers était de **0,93** sur une échelle de -10 à +10.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille a représenté **119,37** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **123,35** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance était de **61,81%** par rapport à son univers dont la part était de **50,60%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au **30 décembre 2022**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score de durabilité** au niveau du portefeuille a atteint les **2,84** sur une échelle de -10 à +10 et le score ESG de son univers était de 1 sur une échelle de -10 à +10 ;

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, un indicateur ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues a été particulièrement suivi. Sa performances respective au 30 décembre 2022 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** a représenté **83,42** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté 142,01 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **38,35%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille poche action	520,40	271,43	N/A
				Portefeuille poche obligataire	313,88	219,68	N/A
				Univers ISR Poche action	1156,46	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	312,81	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	98,75%	N/A
				Portefeuille poche obligataire	97,28%	73,20%	N/A
				Univers ISR Poche action	99,87%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	86,60%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille poche action	210,06	268,86	N/A
				Portefeuille poche obligataire	234,91	114,43	N/A
				Univers ISR Poche action	197,09	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	74,81	N/A	N/A
Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action		100%	98,75%	N/A		
	Portefeuille poche obligataire		97,28%	73,20%	N/A		

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Univers action	ISR	Poche	99,87%	N/A	N/A	
				Univers obligataire	ISR	Poche	86,60%	N/A	N/A	
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portfeuille action		poche	6614,44	6357,90	N/A	
				Portfeuille obligataire		poche	4539,21	2071,81	N/A	
				Univers action		ISR Poche	10346,46	N/A	N/A	
				Univers obligataire		ISR Poche	3284,60	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)		Portfeuille action		poche	100%	98,75%	N/A
					Portfeuille obligataire		poche	97,28%	73,20%	N/A
					Univers action		ISR Poche	99,87%	N/A	N/A
					Univers obligataire		ISR Poche	86,60%	N/A	N/A
		Emissions totales de GES	Teq CO2	Portfeuille action		poche	7344,91	6898,21	N/A	
				Portfeuille obligataire		poche	5088,00	2405,93	N/A	
				Univers action		ISR Poche	11700,02	N/A	N/A	
				Univers obligataire		ISR Poche	3672,23	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)		Portfeuille action		poche	100%	98,75%	N/A
					Portfeuille obligataire		poche	97,28%	73,20%	N/A
					Univers action		ISR Poche	99,87%	N/A	N/A
					Univers obligataire		ISR Poche	86,60%	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portfeuille action		poche	296,36	292,23	N/A	
				Portfeuille obligataire		poche	208,86	146,45	N/A	
				Univers action		ISR Poche	468,96	N/A	N/A	
				Univers obligataire		ISR Poche	397,85	N/A	N/A	

Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille obligatoire	poche	51,61%	58,14%	N/A
			Univers action	ISR Poche	53,60%	N/A	N/A
			Univers obligatoire	ISR Poche	54,13%	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	98,30%	96,62%	N/A
			Portefeuille obligatoire	poche	92,05%	81,09%	N/A
			Univers action	ISR Poche	98,25%	N/A	N/A
			Univers obligatoire	ISR Poche	81,97%	N/A	N/A
		Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille action	poche	22,42%	18,94%	N/A
			Portefeuille obligatoire	poche	17,65%	15,82%	N/A
			Univers action	ISR Poche	18,80%	N/A	N/A
			Univers obligatoire	ISR Poche	22,95%	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	45,82%	21,95%	N/A
			Portefeuille obligatoire	poche	37,61%	17,36%	N/A
			Univers action	ISR Poche	39,11%	N/A	N/A
			Univers obligatoire	ISR Poche	X%	N/A	N/A
		[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille action	poche	0,25
Portefeuille obligatoire	poche				0,24	0,31	N/A
Univers action	ISR Poche				0,33	N/A	N/A
Univers obligatoire	ISR Poche				0,35	N/A	N/A
Taux de couverture (%)	Portefeuille action			poche	99,54%	97,91%	N/A
	Portefeuille obligatoire			poche	96,76%	86,54%	N/A
	Univers action			ISR Poche	98,63%	N/A	N/A

				Univers obligatoire	ISR	Poche	84,04%	N/A	N/A
Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	1,28%	1,07%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	1,00%	0,90%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	1,33%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,98%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	98,16%	96,62%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	87,60%	84,99%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	97,76%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	86,02%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille action		poche	2289,43	718,12	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	7348,54	5698,50	N/A
				Univers action	ISR	Poche	13480,64	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	21752,11	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	9,71%	3,15%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	12,48%	9,20%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	15,69%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	6,38%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³ Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(Tonnes)	Portefeuille action		poche	14,43	8,06	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	7,65	2,50	N/A

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Univers action	ISR	Poche	0	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	0	N/A	N/A		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	71,68%	62,31%	N/A		
				Portefeuille obligataire		poche	41,27%	34,48%	N/A		
				Univers action	ISR	Poche	38,33%	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,77%	N/A	N/A		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption											
			Métrique			Unité de mesure	Périmètre		2025	2024	2023
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	0%	0%	N/A		
				Portefeuille obligataire		poche	0%	0%	N/A		
				Univers action	ISR	Poche	0,40%	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,77%	N/A	N/A		
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	99,31%	N/A		
				Portefeuille obligataire		poche	97,28%	94,16%	N/A		
				Univers action	ISR	Poche	99,54%	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	88,19%	N/A	N/A		
			[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	30,61%	34,51%	N/A
						Portefeuille obligataire		poche	37,98%	41,11%	N/A
Univers action	ISR	Poche				31,11%	N/A	N/A			
	Univers obligataire	ISR			Poche	37,92%	N/A	N/A			
Taux de couverture (%)	Portefeuille action				poche	98,00%	95,34%	N/A			
	Portefeuille obligataire				poche	88,01%	83,50%	N/A			

				Univers action	ISR	Poche	97,81%	N/A	N/A		
				Univers obligataire	ISR	Poche	83,69%	N/A	N/A		
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille action		poche	0,14	0,18	N/A		
Portefeuille obligataire					poche	0,17	0,15	N/A			
Univers action				ISR	Poche	0,12	N/A	N/A			
Univers obligataire				ISR	Poche	0,17	N/A	N/A			
					Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	57,31%	45,76%	N/A
						Portefeuille obligataire		poche	48,09%	43,28%	N/A
						Univers action	ISR	Poche	52,64%	N/A	N/A
						Univers obligataire	ISR	Poche	42,63%	N/A	N/A

Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille action		poche	38,35%	42,44%	N/A	
				Portefeuille obligataire		poche	37,52%	40,20%	N/A	
				Univers action	ISR	Poche	36,91%	N/A	N/A	
				Univers obligataire	ISR	Poche	37,74%	N/A	N/A	
				Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	98,75%	N/A
					Portefeuille obligataire		poche	97,28%	91,30%	N/A
					Univers action	ISR	Poche	99,87%	N/A	N/A
					Univers obligataire	ISR	Poche	87,04%	N/A	N/A
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	0%	0%	N/A	
Portefeuille obligataire					poche	0%	0%	N/A		
Univers action				ISR	Poche	0%	N/A	N/A		

				Univers obligataire	ISR	Poche	0,12%	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	100%	98,92%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	97,28%	95,95%	N/A
			Taux de couverture (%)	Univers action	ISR	Poche	99,87%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	95,17%	N/A	N/A
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre			2025	2024	2023
Eaux, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	1,24%	3,22%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	1,25%	0%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	2,16%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	1,16%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	96,62%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	95,23%	80,92%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	99,03%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	87,11%	N/A	N/A
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille action		poche	3,54%	2,24%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	7,60%	0,51%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	4,72%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	13,34%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	99,40%	98,10%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	94,01%	92,17%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	98,89%	N/A	N/A

				Univers obligataire	ISR	Poche	94,29%	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	0,07	0,05	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	0,13	0,03	N/A
				Univers action	ISR	Poche	0,10	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,19	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	99,40%	98,10%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	93,37%	92,17%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	92,83%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	93,43%	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	0 €	0 €	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	6422,59 €	7469,93 €	N/A
				Univers action	ISR	Poche	4559,15 €	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	381846,83 €	N/A	N/A
				Portefeuille action		poche	99,40%	98,10%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	93,37%	92,17%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	92,83%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	93,43%	N/A	N/A

[Pai 17 optionnel]

Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vin

Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vins

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ **Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence :**

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG⁶</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
F487FI Prvt		27,81%	
F487EQ Prvt		20,72%	
BNPP EASY AGG BD SRI FOSSIL FREE U	Finance	1,16%	Luxembourg
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	1,04%	Pays-Bas
OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC		1,03%	
SPAIN (KINGDOM OF)	Finance	0,87%	Espagne
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I		0,81%	France
BELGIUM (KINGDOM OF)	Finance	0,80%	Belgique
SAP	Technologies de l'information	0,70%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	0,64%	États-Unis
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	0,59%	Espagne
INTESA SANPAOLO	Finance	0,58%	Italie
ENEL	Services aux collectivités	0,55%	Italie
BNPP EASY HY SRI FOSSIL FREE UCI		0,52%	
ALLIANZ	Finance	0,52%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **98,40%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds détient actuellement **38,35%** de ses actifs nets appartenant à la poche #1A Durables, dont **17,95%** ayant un objectif environnemental et **11,29%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **1,60%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,20%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **1,40%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

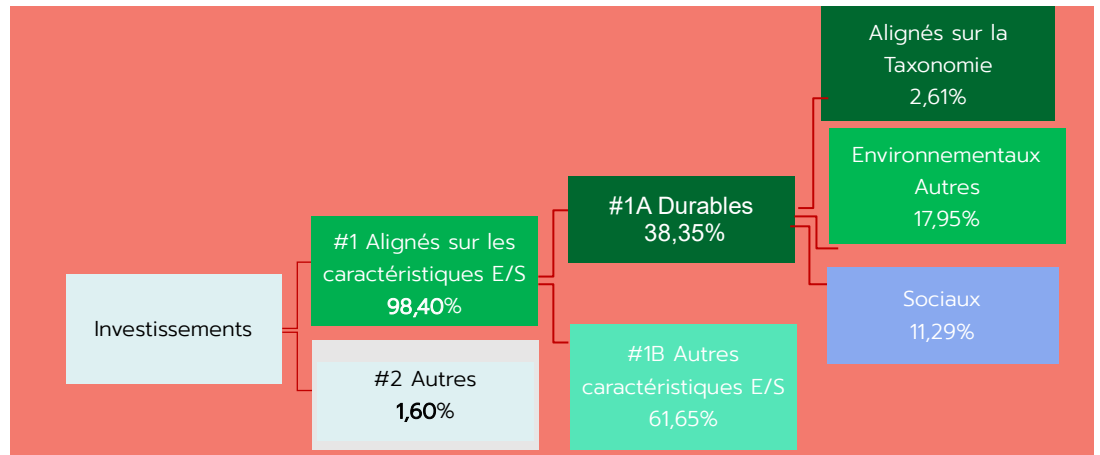
Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de **80%** de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de **20%** des investissements appartenant à la poche #2 Autres.
- Un minimum de **20%** de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1A Durable.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Autre		52,50%
Finance		17,39%
Finance	Banques	9,26%
Finance	Services financiers	5,17%
Finance	Assurances	2,08%
Finance	Marchés financiers	0,87%
Industrie		5,98%
Industrie	Équipements électriques	1,49%
Industrie	Services professionnels	1,04%
Industrie	Aéronautique et défense	0,71%
Industrie	Machines industrielles	0,69%
Industrie	Conglomérats industriels	0,64%
Industrie	Transport terrestre	0,42%
Industrie	Produits de construction	0,34%
Industrie	Services et fournitures commerciales	0,19%
Industrie	Construction et ingénierie	0,14%
Industrie	Infrastructures de transport	0,12%
Industrie	Sociétés de négoce et distributeurs	0,10%
Industrie	Fret aérien et logistique	0,10%

Santé		4,63%
Santé	Produits pharmaceutiques	2,22%
Santé	Équipements et fournitures de santé	1,49%
Santé	Prestataires et services de santé	0,55%
Santé	Outils et services pour les sciences de la vie	0,37%
Consommation discrétionnaire		3,57%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	1,57%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	0,68%
Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs diversifiés	0,43%
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	0,31%
Consommation discrétionnaire	Commerce spécialisé	0,25%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	0,21%
Consommation discrétionnaire	Biens durables pour la maison	0,12%
Technologies de l'information		3,18%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1,64%
Technologies de l'information	Logiciels	0,89%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,51%
Technologies de l'information	Équipements de communication	0,13%
Immobilier		2,86%
Immobilier	SIIC diversifiées	1,26%
Immobilier	Gestion et développement immobilier	1,10%
Immobilier	SIIC de santé	0,24%
Immobilier	SIIC hôtelières et de complexes touristiques	0,17%
Immobilier	SIIC de commerce de détail	0,08%
Services de communication		2,80%
Services de communication	Services de télécommunications diversifiés	1,63%
Services de communication	Médias	0,56%
Services de communication	Médias et services interactifs	0,27%
Services de communication	Services de télécommunications sans fil	0,25%
Services de communication	Divertissement	0,09%
Biens et services industriels		2,66%
Biens et services industriels	Produits chimiques	2,14%
Biens et services industriels	Papier et produits forestiers	0,31%
Biens et services industriels	Biens et services industriels de construction	0,21%
Services aux collectivités		2,19%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	2,00%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilités	0,19%
Consommation de base		1,80%
Consommation de base	Produits alimentaires	1,06%
Consommation de base	Produits ménagers	0,29%
Consommation de base	Boissons	0,24%
Consommation de base	Produits de soins personnels	0,21%

Pétrole et gaz		0,44%
Pétrole et gaz	Équipements et services pour l'énergie	0,32%
Pétrole et gaz	Pétrole, gaz et combustibles consommables	0,12%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		0,44%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **2,61%**.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

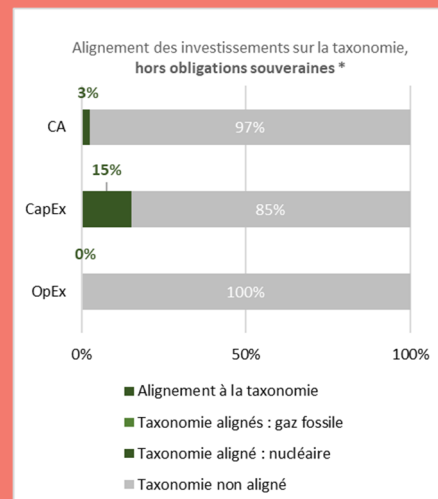
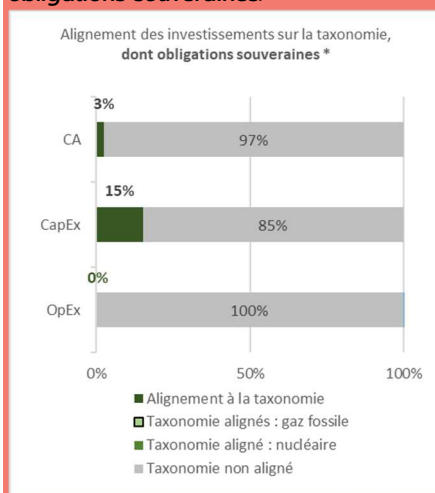
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **2,61%**.

⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2025, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant

un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **17,95%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif social qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **11,29%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- Des titres en portefeuille ne disposant pas de note ESG ;
- Des instruments de liquidité ;
- Des produits dérivés ;
- Des OPC classifiés Article 6 selon SFDR.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelle mesure ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds :

- Pour la poche action : L'univers ISR de comparaison est l'indice Stoxx Europe ex UK Total Market Index (BKXF).
- Pour la poche obligataire : L'univers ISR de comparaison est l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO).

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**



Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.